



Société des Régates de Vannes

Fondée en 1843

Association déclarée d'utilité publique (11.02.1886)

allée des Frères Cadoret

île de Conleau

56000 VANNES

Mob 06 24 18 67 37

Fax 02.97.62.75.35

Email srv.vannes@gmail.com

Site <http://srv.srvannes.fr>

Club FFV 56009

Club FFH 2388

06 et 07 septembre 2014

Avis de Course National & Classique Vaurien National Mousse

1) Organisation: Cette régates est organisée les 06 et 07 septembre 2014 au départ de ARRADON, par la **Société des Régates de Vannes et l'AS Vaurien France**, sous l'égide de la Fédération Française de Voile,

2) Règles applicables:

Les règles de course à la voile (RCV) 2013-2016,

Les règles des classes admises à concourir, sauf si l'une d'entre elles est modifiée par le présent avis de course ou par les instructions de course,

Le présent avis de course,

Les instructions de course.

3) Publicité:

La régates est classée en catégorie B, annexe G, des RCV.

4) Classes admises à concourir: Dériveurs VAURIEN et MOUSSE

5) Coureurs admis à participer:

Coureurs français licenciés à la F.F.V.

Coureurs français à jour de leur cotisation à la classe VAURIEN (non applicable pour la série MOUSSE)

Coureurs étrangers en règle avec les règlements de leur autorité nationale.

Un équipage sera constitué d'une, deux ou trois personnes. Dans le cas d'équipage solitaire ou à trois personnes, la demande devra être exprimée lors de la confirmation de l'inscription, et accordée soit par le comité de course, le jury, le mesureur de classe, sous réserve que les conditions de sécurité soient assurées. L'équipage ne doit pas être modifié pendant toute la durée de l'épreuve sauf accord écrit du président du comité de course.

L'équipage déclaré vainqueur du National Vaurien sera impérativement constitué de deux personnes.

Des licences temporaires seront disponibles à l'inscription auprès du club de la SR Vannes. La présentation d'un certificat médical est impérative pour chaque membre de l'équipage.

6) Pré-inscriptions:

Tout équipage désirant participer au national doit impérativement adresser le bulletin d'inscription joint à :

Patrice BOURDON – Secrétariat AS Vaurien France – 10, avenue ALLIENOR – 33830 BELIN-BELIET

accompagné d'un titre de paiement établi à l'ordre de l'AS VAURIEN FRANCE et correspondant au montant des frais de constitution de dossier. En cas de désistement, un équipage ne sera remboursé qu'en cas de force majeure; un certificat médical sera exigé.

7) Montant des frais de constitution de dossier:

Le montant des frais de constitution de dossier est fixé par bateau à 25 euros pour les membres de l'ASVF, à 55 € pour les non-membres, incluant la cotisation à l'AS Vaurien France pour l'année 2014. Le participant deviendra de fait membre de l'association, et à ce titre, recevra les documents que cette association lui doit : certificat de conformité, documentations, règlements et conseils, ainsi que l'accès à l'ensemble des ressources et adresses disponibles. Ce dernier point n'est pas applicable pour la série Mousse.

La date limite d'inscription est fixée au 25 aout 2014.



Société des Régates de Vannes

8) Confirmation des inscriptions:

Les confirmations d'inscriptions seront enregistrées à ARRADON le vendredi 05 septembre de 17h00 à 18h30 et le samedi 06 septembre 2014 de 08h30 à 10h30.

Les concurrents licenciés à la FFV devront présenter au moment de la confirmation de leur inscription - les licences FFV valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs

Les responsables de voiliers portant une publicité individuelle devront présenter une autorisation valide délivrée par la FFV (prescription FFV à l'annexe G des RCV)

Les concurrents étrangers doivent apporter la preuve qu'ils sont en règle avec leur autorité nationale et présenter leur licence et une attestation d'assurance en responsabilité civile.

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un formulaire contenant les termes suivants: "*J'accepte de me soumettre aux règles de course à la voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve*".

Les instructions générales de course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

9) Heure de mise à disposition:

Les voiliers devront être présents à Arradon au plus tard le 06 septembre à 9h00. L'heure du 1er signal d'avertissement de la 1ere manche est fixée le 06 septembre à 11H30 précises devant Arradon

10) Programme:

Vendredi 05 sept. 2014	17h00-18h30 : confirmation des inscriptions 19h00 : AG de la classe Vaurien
Samedi 06 sept 2014 :	08h30-10H30 : confirmation des inscriptions 10h30 : Briefing 11h30 : Début de la procédure de départ
Dimanche 07 sept 2014 :	09h30 : Début de la procédure de départ 14h00 : heure limite pour le dernier signal d'avertissement 16h30 : remise des prix

11) Classement:

La flotte pourra être répartie en deux classes qui pourront effectuer des parcours différents.

Une course suffit pour valider l'épreuve.

12) Parcours:

Les parcours seront des Raids longue distance autour des îles du golfe.

Les parcours techniques seront des bananes à deux tours avec arrivée sous le vent

13) Prix décernés :

- Sera décerné le titre de vainqueur National Vaurien 2014
- Sera décerné le titre de vainqueur Classique Vaurien 2014
- Sera décerné le titre de vainqueur Tradition Vaurien 2014
- Sera décerné le titre de vainqueur National Mousse 2014

14) Pénalités applicables:

La règle 44.1 des RCV s'applique.

La pénalité de rotation pour une infraction à une règle du chapitre 2 est remplacée par une rotation de 360°, comprenant un virement de bord et un empannage. Ceci modifie la règle 44.2 des RCV.

15) Règle de sécurité:

Les équipages devront, dès leur départ sur l'eau et jusqu'à leur retour à terre, porter une brassière de sécurité.

Il est indispensable d'avoir à poste un bout de remorquage conformément aux RCC.

16) Informations:

Pour la SR Vannes : srv.vannes@gmail.com – 06 24 18 67 37

Pour l'AS Vaurien France :

Inscriptions : Patrice Bourdon – contact@asvaurien.fr - 06 61 05 49 24

Organisation : Frédéric Varé – fred.vare@gmail.com – 06 76 06 73 85

Alexandre Appert – alexappert@free.fr – 06 70 27 73 64